

Conseil de développement

Formation territoriale

ARCHE Agglo

Rapport de consultation sur le

projet de

Plan Climat Air Energie Territorial

ARCHE Agglo

PREAMBULE

Ce rapport de consultation est constitué de la synthèse des contributions des membres de la Formation territoriale ARCHE Agglo du Conseil de développement du Grand Rovaltain sollicitée sur le projet de Plan Climat Energie Territorial d'ARCHE Agglo. Ces contributions ont été recueillies entre le 25 août et le 19 octobre 2020.

La réunion prévue initialement fin septembre 2020 pour débattre sur le projet de PCAET à partir notamment des contributions des membres de la formation territoriale, a été reportée dans l'attente des dernières contributions annoncées, la dernière étant parvenue le 19 octobre. Cette réunion n'a pu être organisée compte tenu du contexte sanitaire et des mesures prises par le décret du 29 octobre auxquelles le pays était préparé à l'avance suite aux différentes mesures et annonces des autorités dès la mi-octobre.

A défaut d'avoir été débattu en assemblée plénière, du fait des restrictions de déplacements et de réunion entrées en vigueur le 29 octobre 2020, un prérapport de consultation a été transmis par voie électronique le 3 novembre pour dernier avis à l'ensemble des membres de la formation territoriale en leur laissant un délai jusqu'au 14 novembre 2020. Aucune nouvelle observation n'a été formulée.

Afin de ne pas réduire les contributions fournies par les membres de la formation territoriale, ces dernières figurent in extenso, par ordre alphabétique de leur auteur, en partie 2 du rapport.

Le présent rapport de consultation vaut avis consultatif du Conseil de développement Formation territoriale ARCHE Agglo

Cécile GRUAT
Présidente de la Formation territoriale d'ARCHE Agglo.

Sommaire

1) Synthèse des contributions sur le Plan Climat Air Energie Territorial	4
A) Procédure	5
B) Synthèse de la consultation des membres de la formation territoriale d'ARCHE Agglo sur le Plan Climat Air Energie Territorial d'ARCHE Agglo	7
C) Les actions du PCAET en lien avec les préconisations du Conseil de développement issues des rapports réalisés en 2019	11
2) Recueil des contributions in extenso transmises par les membres (par ordre alphabétique)	14
Didier ARIAGNO (personnalité qualifiée) : avis formué avec l'appui du Collectif la Passerelle et le groupe local Tain Tournon Frapna Drôme Nature Environnement - le 19 octobre 2020	14
Sébastien DELARBRE (Ardèche Drôme Numérique) - le 9 septembre 2020	18
Georges DI GIROLAMO (personnalité qualifiée) - le 16 septembre 2020	19
Etienne DUREAU (Digital League) - le 9 septembre 2020	22
Jeanine DOPPEL (ENEDIS) - le 28 septembre 2020	22
Cécile GRUAT (Fédération BTP Drôme Ardèche) - le 8 septembre 2020	22
Michel RIBERT (CNR) - le 14 septembre 2020	22
Annexe : Liste des membres de la Formation territoriale présidée par Mme Cécile GRUAT	24

1) Synthèse des contributions sur le Plan Climat Air Energie Territorial

La Communauté d'agglomération ARCHE Agglo, en application de l'article L 229-26 du code de l'environnement et suite à la délibération n°2017-245 du 11 octobre 2017 de son Conseil Communautaire s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Le PCAET s'inscrit dans le cadre de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, qui fixe les objectifs globaux suivants :

- émissions de gaz à effet de serre (GES) : réduction de 75% d'ici 2050 ;
- consommation énergétique : réduction de 50% de la consommation énergétique d'ici 2050 par rapport à 2012 ;
- développement des énergies renouvelables (EnR) : 32 % d'EnR dans la consommation d'énergie à l'horizon 2030 ;
- amélioration de la qualité de l'air ;
- adaptation aux changements climatiques, définis dans le plan national d'adaptation aux changements climatiques en cours de révision.

Le PCAET contient un diagnostic, une évaluation environnementale, une stratégie et propose un programme d'actions élaboré pour 6 ans. Les actions peuvent être portées par l'ensemble des acteurs du territoire (collectivités, citoyens, entreprises/industries, associations...).

En application de l'article L5211-10-1 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil de développement est consulté sur la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable du périmètre de son EPCI (cf. courrier de saisine page suivante).

Conseil de développement du Grand Rovaltain

Formation territoriale ARCHE Agglo

A) PROCEDURE

La Communauté d'Agglomération, par un courrier du 9 mai 2019, a saisi le Conseil de développement du Grand Rovaltain (Codev) commun à ARCHE Agglo, Rhône Crussol et Valence Romans Agglo sur l'élaboration de son projet de PCAET afin que la formation territoriale d'ARCHE Agglo puisse émettre un avis consultatif.



Mercuriol-Veaunes,
Le 09/05/2019



Le Président

A

Conseil de Développement

Monsieur le président – Michel FERRET

SCOT Rovaltain

BP 15 191

26 958 VALENCE cedex 9

Service : Développement local
Affaire suivie par : Agnès ROBERT
Réf : FS/LR/AR
Objet : PCAET

Monsieur,

Arche Agglo, en application de l'article L229-26 du Code de l'Environnement, et suite à la délibération n°2017-245 du 11 octobre 2017, s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial.

Par ce courrier, nous souhaitons vous informer de la démarche en cours et vous soumettre une méthodologie permettant de vous associer pleinement à nos travaux.

Vous trouverez en pièce jointe la déclaration d'intention relative aux modalités de concertation mises en place.

Dans ce cadre, nous proposons aux membres de la formation territoriale d'Arche Agglo de participer à nos travaux en phase de diagnostic. Nous vous remercions de bien vouloir relayer l'information auprès de vos membres.

En phase d'élaboration du programme, nous nous engageons à vous soumettre le projet de plan d'actions pour avis consultatif, comme cela est prévu dans le cadre de la loi Notre.

Restant à votre disposition, veuillez agréer Monsieur le Président, nos sincères salutations.

CLASSEUR EN BRASSAGE



Le Président,

Frédéric SAUSSET

BP 103
07305 Tournon-sur-Rhône
accueil@archeagglo.fr
04 26 78 78 78

ALBONNAY - ANNONAY - BEAUNE - BELMONTAIGNE
BOUCS - LE ROY - BODAS - BREN - BRANOS - CUSIGNY
CHARENTON - LES BUIS - CHIRAZ - SUR-CHERASSE
CRAVANT - CRUSSOL - COLBERT - LE JEUNE
CULMEL - LE FRAY - CRUZZ - HERMITE - IREY
DREZ - GÉREY - GUY - LE ROY - LE SUD - LEVAL - LIGNY
MAGNY - MARAY - MONT - MURVAL - SARRAS - SERRON
PAILLE - PUIS - PONT-VALENT - SANCY-ROUY - SARRAS
SANTOUM - SARRAS - SARRAS - SARRAS - SARRAS
SARRAS - SARRAS - SARRAS - SARRAS - SARRAS
SARRAS - SARRAS - SARRAS - SARRAS - SARRAS

Vivre & Entreprendre ICI
ARCHE Agglo

Conseil de développement du Grand Rovaltain

Formation territoriale ARCHE Agglo

Le Bureau du Conseil de développement suite à sa réunion du 17 juin 2019 a transmis par voie électronique la saisine à la formation territoriale d'ARCHE Agglo.

Les membres de la formation territoriale d'ARCHE Agglo, c'est-à-dire les personnes du Codev issues d'une structure intervenant sur le territoire d'ARCHE Agglo ou habitant le territoire de l'intercommunalité (cf. annexe) ont été invités aux ateliers de co-construction du PCAET le 20 novembre 2019 et à la réunion intitulée « *Temps d'échanges sur les actions territoriales de transition écologique* » le 11 décembre 2019. Cette réunion à l'attention des « acteurs locaux » regroupait la formation territoriale d'ARCHE Agglo et d'autres acteurs locaux associatifs, responsables professionnels, acteurs économiques, en charge de la culture et du tourisme.

Les membres de la formation territoriale et du Bureau du Conseil de développement ont été consultés par voie électronique entre le 25 août et le 19 octobre 2020.

Il leur a été transmis les documents de présentation du PCAET (diagnostic, stratégie, plan d'actions) ainsi qu'un document préparatoire rédigé par le secrétariat du Conseil de développement.

- Ce document regroupait l'avis général du Bureau du Codev sur le lancement de la démarche PCAET et rappelait, à toutes fins utiles, les préconisations issues des rapports réalisés par le Conseil de développement du Grand Rovaltain en 2019 en lien avec les thématiques et fiches actions du PCAET d'ARCHE.
- Il permettait de préparer la réunion plénière devant se tenir initialement fin septembre, selon les retours des membres attendus avant le 15 septembre 2020. Cette réunion a été décalée pour permettre la réception des contributions annoncées et non encore reçues à la date attendue.

Sur la base des contributions et compte tenu du contexte pandémique de l'automne 2020 ne permettant pas l'organisation de cette réunion, le secrétariat du Conseil de développement a adressé le 3 novembre 2020 un projet de note de synthèse des contributions reçues en demandant aux membres d'adresser leurs observations ou propositions de correction ou d'ajout le 14 novembre au plus tard.

Suite à cette note, il n'a été reçu à cette date aucune proposition d'amendement en dehors d'un courriel de M. Di Girolamo du 16 novembre 2020 souhaitant que son avis soit joint « sans modification » aux documents transmis à ARCHE Agglo.

Cette synthèse, présentée ci-après est complétée en seconde partie par les contributions in extenso des membres de la formation territoriale.

B) SYNTHÈSE DE LA CONSULTATION DES MEMBRES DE LA FORMATION TERRITORIALE D'ARCHE AGGLO SUR LE PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL D'ARCHE AGGLO

Cette synthèse repose sur :

- les observations des membres de la formation territoriale d'ARCHE Agglo lors du temps d'échanges sur les actions territoriales de transition écologique organisé le mercredi 11 décembre 2019 ;
- les contributions des membres de la formation territoriale d'ARCHE Agglo du Conseil de développement qui a été consultée par voie électronique entre le 25 août et le 19 octobre 2020.

1) Points principaux ressortant des contributions de membres sur la démarche PCAET dans sa globalité

Les membres de la formation territoriale qui ont répondu soulignent, dans leur majorité, **les avancées et intentions proposées dans le PCAET**. Celui-ci couvre un **large éventail de thématiques**, qui devraient permettre de répondre aux objectifs prévus par les textes législatifs et réglementaires.

Des préconisations générales ont été formulées pour que l'action conduite par ARCHE Agglo dans le cadre de son PCAET gagne en efficience, notamment sur les 4 points suivants :

- *la fixation d'objectifs chiffrés et les moyens financiers du PCAET ;*
- *la transversalité de la démarche PCAET avec l'ensemble des actions conduites par l'EPCI ;*
- *la cohérence ou la coopération avec les territoires voisins ;*
- *l'appropriation et l'implication de cette démarche par les habitants et acteurs du territoire.*

Chacun de ces points est traité pour tout ou partie dans le PCAET. Les membres notent leur importance quant à la réussite de la démarche ou souhaitent que l'EPCI soit plus ambitieux à leur sujet.

- **Préciser les objectifs chiffrés du PCAET et ses moyens financiers.**

Globalement, il semble que la lutte contre le dérèglement climatique par la **réduction de l'impact carbone n'apparaît pas clairement dans la nomination de la stratégie** et des axes de travail alors qu'il est le premier objectif des PCAET.

Selon les actions, le **PCAET pourrait être plus précis quant au chiffrage financier de ses objectifs et les moyens à affecter**. Ils sont considérés par certains membres plutôt insuffisants pour espérer des changements conséquents. Plusieurs propositions reprennent des actions déjà en cours. Certains objectifs stratégiques pourraient être déclinés par des actions plus concrètes, volontaristes et ambitieuses (*biodiversité, écologie industrielle, développement des énergies renouvelables, priorités d'intervention en termes de réduction d'énergie des équipements, etc.*).

Sur les objectifs stratégiques, les **objectifs de baisse des consommations d'énergie et des gaz à effet de serre** d'une part et de **production d'énergies renouvelables** d'autre part pourraient être **précisés par palier à moyen et long terme** (2030 et 2050) en lien avec les simulations générales affichées.

- **S'assurer de la bonne transversalité de la démarche PCAET avec l'ensemble des actions conduites par l'EPCI.**

Le **PCAET doit bien être au cœur des politiques publiques de l'agglomération** et il doit les enrichir au fur et à mesure. Il est proposé que l'élaboration du PCAET soit couplée à **l'élaboration du projet de territoire** afin de garantir sa cohérence et son ambition. Il est nécessaire d'imbriquer les actions du PCAET avec les dynamiques territoriales en cours.

- **Favoriser la cohérence ou la coopération avec les territoires voisins.**

Les actions du PCAET seront d'autant plus efficaces si elles sont **réalisées en cohérence avec les plans d'actions** déployés par les **autres EPCI du SCoT ou des territoires limitrophes**. Sur certaines

actions, le territoire gagnerait à travailler à l'échelle du Grand Rovaltain dans ses réalisations concrètes en renforçant les coopérations ou en créant si nécessaire les structures ad hoc pour les porter.

Ce point initialement souligné par les membres du Bureau du Codev Grand Rovaltain a été repris par des membres de la formation territoriale.

- **Permettre l'appropriation et l'implication dans cette démarche des habitants et acteurs du territoire.**

Plusieurs membres rappellent la nécessité de forger une vision commune entre les différents acteurs du territoire (entreprises, administration, associations, habitants,) sur ce projet.

La condition clef de réussite du plan climat sera l'appropriation et l'implication dans cette démarche des habitants et acteurs du territoire.

Certains membres considèrent que la communication (diagnostic, enjeux...) et la mobilisation permettant l'implication d'une grande partie des citoyens ne sont pas suffisantes à ce jour. Il sera nécessaire de mobiliser complètement le budget dédié à l'action 4.1.4 relative à la sensibilisation et à la formation de la population (150 000 € sur la durée du PCAET) voire de l'augmenter si nécessaire.

Il est encouragé à former, à constituer un réseau d'ambassadeurs, à co-construire les actions et à favoriser les synergies entre associations, entreprises et habitants. Il s'agit de rendre actif chacun des acteurs et habitants sur cette démarche.

2) Préconisations de membres sur les axes de travail du PCAET

Concernant les axes de travail du PCAET, les retours des membres de la formation territoriale se sont principalement concentrés sur les thématiques relatives à la mobilité, l'agriculture et le partage de la ressource en eau sur lesquelles il est rapporté l'intérêt d'être ambitieux.

- **L'évolution des pratiques en termes de mobilité**

Enjeux d'attractivité et d'amélioration de la vie quotidienne, le PCAET représente une opportunité pour travailler de façon transversale sur les problématiques de mobilité notamment par :

- ✓ le développement des infrastructures permettant la pratique des modes doux (*itinéraires sécurisés et pratiques, espace de stationnement, équipements permettant l'usage combiné du bus et du vélo*) ;
- ✓ une meilleure attractivité et coordination des réseaux de transports en commun en interne et vers l'extérieur (*par exemple par le développement d'une ligne de transport collectif Tournon/Gare TGV*) ;
- ✓ le soutien proactif aux plans de mobilité employeur, la desserte des zones d'emplois ;
- ✓ Le développement du covoiturage.

Ces préconisations ont également été formulées par l'atelier du Codev Grand Rovaltain sur la mobilité des salariés.

Sur les actions concrètes proposées, un point de vigilance est noté quant à l'aide à l'acquisition de vélo qui ne doit pas représenter un effet d'aubaine. Un parc de location avec des VAE à l'essai ou pour des durées plus longues, à des prix accessibles pourrait inciter plus facilement les habitants à essayer et à faire le pas.

Ce sont les politiques d'aménagement (proximité des services et équipements de loisirs, valorisation du cadre de vie) qui permettront de limiter les déplacements en véhicule individuel.

- **Le développement d'une production agricole locale, riche et diversifiée**

Compte tenu du poids de l'agriculture dans les émissions de gaz à effet de serre mais également de la question cruciale de l'adaptabilité des productions agricoles du territoire aux évolutions climatiques et aux ressources, Il est noté avec intérêt les actions portées sur la thématique agricole. Il est notamment proposé de renforcer ce volet et de le travailler de façon transversale en conduisant un projet alimentaire de territoire, en associant les acteurs du territoire et les habitants dans sa réalisation.

Conseil de développement du Grand Rovaltain

Formation territoriale ARCHE Agglo

Comme indiqué sur les objectifs stratégiques « *préserver la qualité et la diversité des productions agricoles du territoire* » et « *soutenir et accompagner les projets de boucles alimentaires vertueuses* », il apparaît important de **soutenir la production d'une offre alimentaire locale** notamment :

- ✓ par l'aide à l'installation pour le maintien d'une agriculture paysanne qui permettrait de favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs et des exploitations de qualité (*fiche action 1.1.2*) ; il est également cité le projet « ceinture verte » se développant sur le territoire de Valence Romans Agglo qui fournit des terrains équipés et un appui technique aux maraîchers à travers un réseau d'accompagnement ;
 - ✓ par le soutien aux circuits courts (*fiches actions 1.1.1, 2.2.1 et 2.2.2*) ;
- mais aussi, en complément des actions du PCAET,
- ✓ par la **préservation des terres agricoles favorables**.

L'atelier Egalim du Codev Grand Rovaltain a, par ailleurs, mis en avant la révolution technologique que va connaître l'agriculture pour maintenir sur le territoire du Grand Rovaltain une offre constante, programmée et de qualité, respectueuse de l'environnement et s'adaptant aux changements climatiques. Il a rappelé la nécessité d'une coordination large entre les ECPI pour le développement d'outils structurants logistiques et de transformation agricole et apporter un soutien fort aux producteurs.

• La préservation et la gestion de la ressource en eau

Il est rappelé la **vigilance à avoir sur la préservation et la gestion de la ressource en eau sur le territoire** et la nécessité de conduire des actions allant dans ce sens (lutte contre l'assèchement de des sols et des ruisseaux, économie, désimperméabilisation, etc.)

Les problématiques de **conservation de l'eau** (retenues) sont également mises en avant notamment pour la pérennité des activités agricoles.

Les mesures proposées dans le PCAET à ce jour sont limitées sur ce thème.

• Autres retours sur les autres thématiques ou fiches actions

Objectifs stratégiques ou fiches actions	Propositions/ observations des membres de la formation territoriale
Maintenir et préserver la biodiversité (action 1.2.1)	Aller plus loin que les actions de diagnostics prévus : maintien ou la création d'aires protégées, des corridors biologiques, la réduction de la pollution lumineuse, l'accueil de la biodiversité au cœur de nos activités (agricoles, zones d'activités, habitat...)
Accompagner le repérage des îlots de chaleur (action 1.4.1)	Quels objectifs en termes de plantation, de couverture végétale ? La végétalisation des façades pourrait être beaucoup plus encouragée.
Soutenir les citoyens dans la rénovation énergétique de leurs logements (objectif stratégique 2.3)	-Prendre en compte les habitants les plus démunis qui risquent de subir plus difficilement encore les conséquences du dérèglement climatique (<i>développer des mesures relatives à l'alimentation ou l'habitat</i>). - Un réseau de chaleur collectif a-t-il été envisagé et évalué ?
Accompagner les entreprises à la transition écologique (action 3.2.2)	Accompagnement incitatif/réglementaire sur la consommation de ressources, la production de déchets, rejets ou pollutions diverses, l'intégration paysagère, la végétalisation (lutte contre îlots de chaleur).
Développer l'accompagnement au tri et le recyclage (action 3.3.1)	Tarifcation des poubelles au poids ? Création d'une plate-forme d'échange/ récupération dans la déchetterie.
Initier des actions d'écologie industrielle territoriale (action 3.2.3)	Action à décliner avec des actions concrètes et efficaces.
Sensibiliser et former l'ensemble de la population (action 4.1.4)	Faire lien entre les mesures du PCAET et les propositions de la convention citoyenne faites dans ce domaine
Développement des énergies renouvelables : cadrer et accompagner un développement ambitieux et équilibré des ENR territoriales (objectif stratégique 4.2)	Budgets et objectifs non précisés Permettre l'installation des panneaux photovoltaïques en toiture dans les PLU Eviter les installations de solaire photovoltaïque au sol/ dans les friches délaissées L'atelier innovation du Codev a noté l'importance de faire connaître et soutenir la filière hydrogène « vert » quant aux opportunités qu'elle peut apporter en termes de limitation des gaz à effet de serre.
Aider à l'émergence de projets de méthanisation (action 4.3.1) Accompagner la structuration de la filière bois (action 4.3.2)	Ils ne doivent pas se faire au détriment de la qualité et de la biodiversité de nos forêts et boisements, indispensables pour limiter les effets du réchauffement et préserver la ressource en eau.
. Etre une collectivité exemplaire pour démontrer son engagement dans la transition écologique (axe stratégique 5)	les objectifs de réduction des consommations énergétiques doivent être réaffirmés et priorités. l'isolation des bâtiments reste le premier objectif à atteindre

Conseil de développement du Grand Rovaltain

Formation territoriale ARCHE Agglo

Auteurs des contributions suite à la consultation réalisée entre 25 août et le 19 octobre 2020 (cf. contributions in extenso en partie 2) par ordre alphabétique d'auteur :

Didier Ariagno (*Personnalité qualifiée*) : avis formulé avec l'appui du Collectif la Passerelle et le groupe local Tain Tournon Frapna Drôme Nature Environnement.

Sébastien Delarbre (*Ardèche Drôme Numérique*)

Georges Di Girolamo (*Personnalité qualifiée*)

Etienne Dureau (*Digital League*)

Jeanine Doppel (*ENEDIS*)

Cécile Gruat (*Fédération BTP Drôme Ardèche*)

Michel Ribert (*CNR*)

Membres du Codev participant à la rencontre du mercredi 11 décembre 2019, à 18h00, à Mercurool.

Didier Ariagno (*Personnalité qualifiée*)

Pierre Combat (*Chambre d'Agriculture de la Drôme*)

Georges Di Girolamo (*Personnalité qualifiée*)

Jean Gabert (*Inter Rhône*)

Galia Ladiray (*Personnalité qualifiée*)

Christophe Pelletier (*Valsoleil*)

Michel Ribert (*CNR*)

Patricia Roche (*Chambre d'Agriculture de l'Ardèche*)

Conseil de développement du Grand Rovaltain

Formation territoriale ARCHE Agglo

C) LES ACTIONS DU PCAET D'ARCHE AGGLO EN LIEN AVEC LES PRECONISATIONS DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT ISSUES DES RAPPORTS REALISES EN 2019

Actions	Moyens envisagés (hors dépenses d'animation internes)	Calendrier	Préconisations 2019 du Conseil de développement sur cette thématique
Objectif 1.1 Préserver la qualité et la diversité des productions agricoles			<p>L'Atelier sur l'approvisionnement local de restauration collective s'est questionné dans le cadre de la promulgation de la loi Egalim sur l'organisation de la restauration collective du Grand Rovaltain et sur la capacité du tissu agricole du territoire à fournir les restaurants publics locaux en produits bio ou sous marque de qualité en quantité suffisante.</p> <p>Dans ce cadre, il a émis les préconisations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soyons conscients de la révolution technologique que va connaître l'agriculture pour maintenir sur nos territoires une offre constante, programmée et de qualité, respectueuse de l'environnement et s'adaptant aux changements climatiques. • Mettons en place collectivement (a minima le Grand Rovaltain) une stratégie de développement des circuits courts en agriculture qui dépasse les démarches individuelles ou locales afin de renforcer ou créer de façon coordonnée des outils structurants logistiques et de transformation agricole et apporter un soutien fort aux producteurs. • Cette stratégie doit prendre en compte préalablement les 3 étapes suivantes à l'échelle du Grand Rovaltain: <ul style="list-style-type: none"> ✓ Etablir l'état de l'offre : ✓ Définir le volume potentiel du marché concerné ✓ Affermir la volonté politique locale <p>Pour la restauration collective publique, elle devra modifier l'organisation (préparation des repas, optimisation des rations, sensibilisation des convives), mutualiser les moyens (cuisines centrales et équipements de transformation et adapter la commande publique pour prendre en compte l'approvisionnement local.</p>
1) Communiquer sur la diversité et la qualité des productions agricoles locales	Budget agriculture	2020 - 2022	
2) Soutenir l'installation en agriculteur biologique par une aide bonifiée et un accompagnement	Budget agriculture	2020 - 2025	
3) Accompagner les agriculteurs au changement de pratiques	Budget chambre agriculture	2020 - 2025	
Objectif 1.4 Améliorer la résilience du territoire face aux risques des changements climatiques			
10) Améliorer l'adaptation des cultures agricoles face au changement climatique	Budget chambre agriculture 07 / CD 07	2020 - 2022	
Objectif 2. 2 Soutenir et accompagner les projets de boucles alimentaires vertueuses			
13) Structurer la filière circuits courts et accompagner l'approvisionnement local de la restauration collective		2020 - 2025	
14) Eduquer et sensibiliser à l'alimentation durable "du champ à l'assiette"	Budget agriculture	2020 - 2025	

Conseil de développement du Grand Rovaltain

Formation territoriale ARCHE Agglo

Actions	Moyens envisagés (hors dépenses d'animation internes)	Calendrier	Préconisations 2019 du Conseil de développement sur cette thématique
Objectif 2.1 Aménager le territoire et créer des offres de mobilités alternatives pour réduire la dépendance à la voiture			<p>L'atelier « accompagnement aux changements » s'est particulièrement questionné sur la mobilité des salariés du Grand Rovaltain. L'accessibilité des zones d'activités et d'emploi sont nécessaires afin d'assurer le développement de ces dernières. Le territoire doit apporter des réponses efficaces pour concurrencer l'usage (individuel) de la voiture. Il doit également répondre à la demande sociétale plus importante vers des modes de transports plus doux ou écologiques pour les déplacements quotidiens. A ce titre, les acteurs observent que le vélo électrique a transformé très récemment les pratiques sur les déplacements « domicile - travail ».</p>
11) Proposer aux habitants une aide financière à l'acquisition d'un Vélo à Assistance Electrique	- Investissement : 7500€ par an, soit 37500€ pour 5 ans de mise en œuvre	2020 - 2025	
12) Poursuivre la mise en œuvre des actions du schéma des mobilités durables : (covoiturage, déplacements doux, transports collectifs, bornes de recharge)	- Budget mobilité	2020 - 2025	
Objectif 3.1. Créer des lieux de proximité et de solidarité dans les centres-bourgs du territoire			<p>Il a préconisé les actions suivantes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer l'association des entreprises aux politiques de développement de la mobilité, notamment à travers les clubs d'entreprises - Consolider le rapprochement entre les Autorités Organisatrices de Transports à l'échelle du Grand Rovaltain - Réfléchir globalement sur l'accessibilité des zones d'activité du Grand Rovaltain et construire une offre au plus près des besoins (analyse, expérimentation par site, transfert d'expérience, etc.) pour chaque zone. - Sécuriser les flux vélo qui représentent une alternative à la voiture individuelle. - Améliorer la desserte de Rovaltain et la Gare TGV depuis l'ensemble du territoire, notamment depuis ARCHE Agglo.
20) Mailler le territoire en espaces tiers-lieu / coworking	- Budget économie	2020- 2022	
Objectif 5.3 Réduire l'impact environnemental des activités de la collectivité			<p>L'atelier « l'attractivité du territoire pour les 18/35 ans » a réalisé une analyse comparative sur des villes moyennes en développement et conduit une enquête auprès de jeunes actifs pour faire des propositions favorisant l'attractivité du territoire.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le développement des modes de déplacement collectifs et les infrastructures pour la pratique du vélo est en enjeu majeur pour l'attractivité du Grand Rovaltain <p>Il y a également un intérêt et une attente croissante des jeunes du Grand Rovaltain pour le développement d'actions visant à préserver l'environnement, développer la nature dans la ville et encourager la structuration des circuits courts</p>
46) Mettre en place un plan mobilité employeur	13 000 € (stage, outils)	2020 - 2025	

Conseil de développement du Grand Rovaltain

Formation territoriale ARCHE Agglo

Actions	Moyens envisagés (hors dépenses d'animation)	Calendrier	Préconisations 2019 du Conseil de développement sur cette thématique
Objectif 3.2. Soutenir et accompagner le développement des activités économiques de transition écologique			<p>L'atelier innovation s'est penché sur « L'Open Innovation ». Elle consiste à impliquer des tierces-parties externes à une organisation dans un processus d'innovation afin d'exploiter au mieux l'intelligence collective d'un écosystème ».</p> <p>Largement utilisée par les grandes entreprises, l'Open Innovation est applicable à l'échelle d'un territoire.</p> <p>- L'open innovation à l'échelle d'un territoire, c'est relier les « besoins » exprimés par des PME, des collectivités, associations (« Seekers ») avec les autres sociétés ou organisations capables d'apporter des réponses et de développer les solutions (« Solution Providers »).</p> <p>La transition écologique est un des thèmes qui ont été jugé porteurs par l'atelier pour mettre en place ce processus, s'appuyant sur le développement d'un Centre d'Innovation.</p>
23 Accompagner les acteurs touristiques à la transition écologique	Budget Champos+ animation	2021 - 2025	
24 Accompagner les entreprises à la transition écologique : diagnostics, réduction des consommations et déchets, rénovation	Budget chambres consulaires	2020 -2025	
25 Initier des actions d'écologie industrielle territoriale / Repérer et favoriser les synergies entre les entreprises		2021 - 2025	
Objectif 4.1 Mobiliser les acteurs autour d'un projet territorial et partagé de transition énergétique			<p>- L'atelier s'est également questionné sur la filière Hydrogène et propose d'organiser une conférence sur ce sujet</p> <p>L'hydrogène semble un sujet sur lequel de l'open innovation peut se développer au regard des atouts en présence et du potentiel de la Région, notamment du Sud Rhône-Alpes.</p> <p>- L'Hydrogène vert représente pour l'industrie une opportunité d'économie de CO2 dans leurs usages énergétiques</p> <p>Dans les domaines des déplacements, l'hydrogène sera amené à faire partie, comme l'électricité, du mix énergétique de la mobilité</p> <p>L'hydrogène apporte également des solutions dans le rural (solution pour l'autoconsommation via le stockage de l'énergie produite localement (production à partir de toiture solaire ou parcs éoliens)</p> <p>En termes de chauffage, le Japon compte par exemple 200 à 300 000 chaudière hydrogène.</p>
31 Créer / Animer des lieux d'échange avec le grand public autour du projet de transition écologique du territoire	Fonctionnement : budget de communication estimé à 10.000€ environ	2020 - 2025	
Objectif 4.2. Cadrer et accompagner un développement ambitieux et équilibré des ENR territoriales			
35 Définir une feuille de route / charte pour le développement des énergies renouvelables	Investissement : budget estimé à 20 000€ pour un accompagnement d'un AMO	2020 20 25	

2) Recueil des contributions in extenso transmises par les membres (par ordre alphabétique)

Didier ARIAGNO (Personnalité qualifiée) : avis formé avec l'appui du Collectif la Passerelle et le groupe local Tain Tournon Frapna Drôme Nature Environnement le 19 octobre 2020.

PCAET Arche Agglo

Avis rendu par D ARIAGNO membre du Conseil de développement (formation Arche Agglo) après consultation auprès de membres du collectif Passerelle et du groupe local Tain Tournon Frapna Drôme Nature Environnement. Réunion débat organisée le 1^{er} octobre 2020 présence de 11 personnes complétées par quelques notes écrites

Les participants s'accordent à rappeler l'**importance et l'urgence à élaborer ce PCAET** en le faisant partager à l'ensemble des habitants, regrettant à ce stade le manque de communication (diagnostic, enjeux...), de mobilisation et d'implication d'une grande partie des citoyens .

L'élaboration d'un PCAET doit être couplée à l'élaboration du **projet de territoire** de l'agglomération, les aspects climat air énergie étant traités au sein du projet de territoire. Un plan Climat Territorial, afin d'être transversal et de mobiliser les acteurs territoriaux en synergie, doit être intégré à l'élaboration de ce projet de territoire de l'agglomération.

La formulation des axes stratégiques interpelle aussi; la première priorité (axe 1) devrait être la lutte contre le dérèglement climatique, par tous les moyens possibles afin de **réduire notre impact carbone** avant même une adaptation, évidemment nécessaire, pour construire un territoire le plus autonome et résilient.

Ainsi l'axe 1 pourrait s'intituler de la façon suivante pour mieux prioriser les actions à mener:
MOBILISER L'ENSEMBLE DES HABITANTS DU TERRITOIRE DANS LA LUTTE CONTRE LE DEREULEMENT CLIMATIQUE EN DIMINUANT DRASTIQUEMENT LES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE.

L'axe 2 pourrait alors s'intituler : **METTRE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE AU COEUR DU PROJET DE TERRITOIRE. PERMETTRE A TOUS SES HABITANTS UNE QUALITE DE VIE ENVIABLE, DURABLE ET RESILIENTE**

D'une manière générale, les participants notent une implication financière qui semble souvent modeste de l'Agglo qui s'appuie souvent sur des budgets parfois déjà alloués pour des actions plus ou moins déjà en cours... il semble d'ailleurs que ces mêmes budgets, lorsqu'ils sont précisés, soient plutôt insuffisants pour espérer des changements conséquents.

Pour un certain nombre d'actions, il manque, à ce stade, des propositions concrètes sur les actions devant être menées et le Projet se contente souvent de « bonnes intentions » certes pour la plupart louables et souhaitables. **Il est vraiment temps de passer aux actes.**

Enfin, sont placées sur le même niveau des actions majeures et indispensables pour limiter le dérèglement climatique (ex : Structurer la filière circuits courts) avec d'autres qui paraissent beaucoup plus secondaires (ex : plan de lutte ambroisie)

Réflexions axe par axe :

AXE 1 :

L'importance d'une **production agricole locale, riche et diversifiée** apparaît effectivement comme un objectif prioritaire. On peut d'ailleurs se demander si la production viticole, certes pour l'instant encore

adaptée et importante pour notre territoire, n'est pas aujourd'hui survalorisée (et donc largement favorisée) par rapport aux enjeux futurs...

L'**offre alimentaire locale** et l'**organisation de ces productions vitales** doit constituer la priorité notamment grâce à la **préservation des terres agricoles favorables** (de nombreuses actions vont à l'encontre de cet objectif comme l'extension de la zone d'activité au sud de Tournon ou encore la ZA de Crémolières à Etables...) le **maintien d'une agriculture paysanne** (la réactivation et le soutien fort au Comité local d'installation qui permettrait de favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs et des exploitations de qualité), le **soutien aux circuits courts**... A ce titre l'objectif 2.2 (« soutenir et accompagner les projets de boucles alimentaires vertueuses ») devrait logiquement se placer dans l'axe 1 proposé.

La **protection de la biodiversité** doit bien être un objectif essentiel afin de maintenir notre qualité de vie (services rendus par la nature) et il semble que les 5000 euros pour des diagnostics déjà connus constituent un effort dérisoire ; le maintien ou la création d'aires protégées, des corridors biologiques, la réduction de la pollution lumineuse, l'accueil de la biodiversité au cœur de nos activités (agricoles, zones d'activités, habitat...) sont autant d'actions concrètes indispensables à mener.

Par rapport à l'**enjeu EAU**, les mesures envisagées paraissent bien dérisoires au vu du prévisionnel climatique: comment lutte-t-on contre les gaspillages ? Comment incite-t-on réellement à économiser la ressource ? Comment tente-t-on de lutter contre l'assèchement de nos sols, de nos ruisseaux...

1.4 : au niveau adaptation face au réchauffement, la **réduction drastique des îlots de chaleur** est très importante alors quel objectif en terme de plantation, de couverture végétale ? La végétalisation des façades pourrait être beaucoup plus utilisée chez nous ; On laisse construire des résidences avec très peu d'espaces verts (ex clot St Louis rue des Poulénards à Tournon).

La **désimperméabilisation des surfaces artificielles** doit aussi faire partie des mesures appropriées (ex trottoirs du lycée Gabriel Faure)

AXE 2 :

Proposer une aide financière aux habitants pour l'achat d'un VAE n'apparaît pas être la mesure la plus adaptée : elle reste proportionnellement négligeable, ne garantit pas forcément l'utilisation de ce VAE au quotidien et touchera peu d'habitant ; Un **parc de location avec des VAE à l'essai** ou pour des durées plus longues, à des prix accessibles pourrait inciter plus facilement les habitants à essayer et à faire le pas ensuite par leur propres moyens...

Favoriser le vélo nécessite avant tout des **itinéraires sécurisés et pratiques**, des structures pour stationner, mettre son vélo en sécurité et des **incitations** (campagne publicitaires, forfait mobilité durable...)

Une **liaison transport en commun serait véritablement nécessaire entre Tournon et Roman/ Gare TGV** ; de nombreux étudiants repartent sur Grenoble notamment les dimanches soirs.

La possibilité de **combiner bus et vélo** doit aussi être systématisée, porte-vélos permanents et soutes facilement accessibles.

Le **covoiturage**, son organisation peut aussi être une piste à explorer.

Structurer la vie locale, l'espace autour du **principe de moindre mobilité** reste en tout cas l'objectif final sur le long terme : faire en sorte que les habitants bénéficient du plus grand nombre de services à proximité, éprouvent moins le besoin de se déplacer (en voiture surtout), aient du plaisir à rester sur le territoire (chemins de randos, paysages attractifs, offre culturelle...)

Bien entendu, il faut **refuser les projets routiers qui favorisent les déplacements et la voiture** et ne font que créer plus de déplacements (ponts supplémentaires sur le Rhône par exemple)

La **dimension sociale des objectifs** pourrait être plus palpable en prenant encore plus en compte les habitants les plus démunis qui risquent de subir plus difficilement encore les conséquences du dérèglement climatique. Là encore des mesures relatives à l'alimentation ou l'habitat doivent être élaborées dans ce sens.

Un réseau de chaleur collectif a-t-il été envisagé et évalué ?

AXE 3

« L'accompagnement » du développement économique vers la transition écologique devrait être **plus persuasif** et aller vers un guidage fort, **incitatif mais aussi réglementaire** et cela depuis la consommation de ressources, à la production de déchets, rejets ou pollutions diverses (lumineuses par exemple (pour ne pas citer le Big Mat de Mercuriol par exemple...) mais aussi jusqu'à l'intégration paysagère, la végétalisation (lutte contre îlots de chaleur).

Des notions comme « initier des actions d'écologie industrielle territoriale » restent pour le moins floues et à décliner avec des actions concrètes et efficaces...

La **réduction des déchets est bien un impératif** : ne pourrait-on pas aller vers la tarification des poubelles au poids ?

Une **plate-forme d'échange/ récupération** pourrait-elle être mise en place au niveau de la déchetterie.

AXE 4 et 5

L'objectif 4.1 est essentiel et pour l'instant pas vraiment mis en œuvre ; c'est tout le problème de la gouvernance et de la communication autour de ce PCAET. Si on demande au citoyen lambda ce qu'est le PCAET, il y a de fortes chances de ne pas avoir de réponse... alors que tous devraient se sentir concernés, impliqués, partie prenante... Comment faire sans passer par une **communication très importante, répétée, mobilisatrice** ? Le budget prévu est certes plus important (140 000 Euros), sera-t-il suffisant ? La sensibilisation des adultes reste cruciale par rapport aux urgences à agir et le projet PCAET pourrait être encore plus largement diffusé aux citoyens d'Arche Agglo. Il est essentiel de créer une adhésion massive à ce PCAET car il est indispensable pour diminuer à notre niveau le dérèglement climatique, s'y adapter et en limiter les conséquences (survivre...)

Une confrontation débat pourrait aussi être organisée par rapport aux mesures proposées par la convention citoyenne (avec un de ses représentants local s'il y en a par exemple). Le PCAET pourrait être confronté à ces propositions citoyennes.

4.2

Développement des ENR ; les budgets prévus ne semblent pas à la hauteur... le budget prévu pour établir une simple feuille de route semble à contrario disproportionné. Il manque des objectifs chiffrés pour quantifier la part des ENR visée (comme pour la réduction des consommations d'ailleurs)

Certains font remarquer que les PLU ne sont pas suffisamment volontaristes pour favoriser le développement des ENR et certains limitent même les possibilités d'installer des panneaux photovoltaïques en toiture (obligation d'intégration par exemple).

Si le solaire photovoltaïque semble l'énergie renouvelable la plus facile à mettre en œuvre, il ne faut pas qu'elle se fasse au sol (espaces naturels ou agricoles) . Les friches industrielles utilisées sont souvent des espaces naturels en reconquête...

La production de chaleur solaire n'est a priori pas du tout abordée (solarisation des toitures?)

Conseil de développement du Grand Rovaltain

Formation territoriale ARCHE Agglo

Le développement de la méthanisation et de la filière bois, s'il peut être intéressant à échelle raisonnable, ne doit pas se faire au détriment de la qualité et de la biodiversité de nos forêts et boisements, indispensables pour limiter les effets du réchauffement et la protection de la ressource en eau.

Les objectifs de réduction des consommations énergétiques doivent être réaffirmés et priorités. L'isolation des bâtiments reste le premier objectif à atteindre (les courants d'air du gymnase J Longo à Tournon par vent du nord sont cités...)

En conclusion, les participants soulignent les avancées et les bonnes intentions tout en regrettant le manque de sollicitations et d'implication des citoyens.

Le manque d'articulation avec un véritable projet de territoire font craindre un manque de cohérence et d'ambition.

Les objectifs doivent être maintenant déclinés par des actions concrètes, volontaristes et ambitieuses, des objectifs chiffrés, ne se contentant pas de ce qui se fait déjà plus ou moins aujourd'hui. Il s'agit de changer réellement si on veut limiter le réchauffement climatique et se préparer à affronter les conséquences déjà inéluctables...

Sébastien DELARBRE (Ardèche Drôme Numérique) le 9 septembre 2020

Bonjour

En retour mes brèves observations.

- 1. Les thématiques abordées par le PCAET d'Arche Agglo et ses actions vous semblent-elles en mesure de répondre aux objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de l'adaptation au changement climatique, de sobriété énergétique, de qualité de l'air et développement des énergies renouvelables ?**

A mon avis, les actions ne me semblent pas suffisamment ambitieuses pour pouvoir atteindre les objectifs.

D'ailleurs, il faudrait avoir des objectifs par pallier horizon 2030 et 2050 par exemple.

C'est la méthode que l'on retrouve dans d'autres agglomérations sur la base de scénarii et d'un état des lieux très circonstancié.

- 2. Quelles sont les actions du PCAET proposées qui vous semblent à développer en priorité et auront un impact ? Certaines actions vous semblent-elles insuffisamment développées ?**

La mobilité et les transports en commun. Le plan de déplacement administration n'est pas suffisant.

Il convient d'articuler les modes de transports entre eux.

Développer la pratique de modes actifs

Améliorer l'attractivité des transports collectif et de les développer

Réguler la mobilité automobile

Agir sur les transports de marchandise

- 3. Quelles sont, selon vous, les critères de réussite de ces actions que vous jugez prioritaires ?**

Les critères de réussites sont nombreux mais partager une vision commune entre les différents acteurs (entreprises, particuliers, administration...) et se donner les moyens financier mais également humain.

Créer des établissements de types syndicat mixte en charge de développer des compétences expertes à l'échelle du grand Rovaltain.

- 4. Comment s'assurer de l'implication des habitants et des acteurs du territoire (associations, entreprises, etc.) à cette démarche ?**

Il convient de susciter et accompagner les changements d'habitudes :

- *Plan d'éducation*
- *Développer un réseau d'ambassadeur du changement*
- *Faire des défis famille,*
- *Offrir une offre de mobilité douce et développer un réseau performant de transport*
- *Promouvoir les économies d'eau*

- 5. Autres observations ou questionnements éventuels de votre part.**

Nous devons nous préparer au climat de demain. Aussi faut-il impliquer l'ensemble des acteurs en ayant conscience des conséquences des risques. Développer des politiques publiques intégrant les enjeux du changement climatique dans les industries, dans l'aménagement urbain et rural, dans les mobilités en lien et en cohérence avec les ressources dont nous disposons.

AVIS ET PROPOSITION PCAET ARCHE AGGLO

Cet avis très synthétique reste sur quelques points me semblant importants. Il fait partie des avis du conseil de développement ; la loi prévoit que les conseillers communautaires étudient et débattent les avis du conseil.

Avis

Les principaux points de faiblesse du PCAET :

- **Très mauvaise intégration de la société civile**

Plan préparé entre prestataires experts et groupe d'élus dans un entre soi.

Les acteurs locaux n'ont pas d'accès à la préparation (méthode, diagnostic ...) ; ils ne peuvent s'exprimer que dans le cadre de quelques réunions publiques formatées à l'avance

Il n'existe pas de Conseil de Développement organisé pour suivre ce plan (la formation territoriale arche agglo n'a pas de réalité, ne s'est jamais réunie, est essentiellement composée de personnes hors du périmètre d'arche agglo)

- **Très mauvaise conception de la sensibilisation et de la mobilisation des acteurs**

Au lieu d'opérer cette mobilisation des acteurs du territoire en leur ouvrant la porte d'une participation à l'élaboration du plan et en organisant le conseil de développement pour qu'il puisse participer et faire participer , mobiliser , sensibiliser , recueillir avis et propositions,

Le plan prévoit des actions aval distribuant la bonne parole après coup. Il est pourtant bien connu que cette méthode n'est pas la plus efficace pour sensibiliser et mobiliser.

Cela conduit à du gaspillage budgétaire, à l'absence de constitution d'une dynamique locale et d'un outil humain de mise en œuvre

La société civile n'ayant pas été mobilisée sur l'élaboration amont du PCAET, il ne s'est pas constitué d'outil de pilotage intégrant une diversité d'acteurs

C'est la grande faiblesse de ce PCAET : N'avoir pas su, pas voulu? Intégrer la société civile dans l'élaboration (comité de pilotage ouvert, conseil de développement actif)

L'implication des acteurs de terrain dès en amont sur le diagnostic et la méthode aurait été essentielles; la mobilisation passe par là et non par la présentation d'un diagnostic "bateau" tout préparé présenté en réunion publique et d'une méthodologie imposée aux acteurs dans ces mêmes réunions publiques. C'est là à ce stade du diagnostic partagé que se produisent les bonnes questions, qu'émergent les ambitions et les objectifs qu'on souhaite donner au plan. C'est là que les gens font connaissance et se motivent ,là que se fortifie l'envie de travailler ensemble , là que se forge une solidarité territoriale ,là que commence à se constituer un comité de pilotage de personnes les plus motivées et disposant d'un peu de temps, un outil humain pérenne à même de donner vie et continuité à ce plan , de l'approfondir et le faire évoluer.

- **Trop faible prise en compte de la ruralité**

Mauvaise compréhension et sous-estimation de l'importance des acteurs des zones rurales et des agriculteurs comme contributeurs prioritaires à la lutte contre le réchauffement climatique , l'accroissement de la biodiversité , la capture du co2, ...

Avec à la clé la même approche insuffisamment intégratrice des acteurs ruraux : le plan ne peut pas se faire à Tournon sur Rhône seulement ou sur les fiches actions de l'agglo ; ce sont bien les acteurs de terrain qui peuvent agir . Il aurait fallu organiser leur mobilisation et leur contribution en amont et la prévoir sur le long terme

- **Absence de vision globale et transversale**

Les actions sont sectorialisées et trop cloisonnées

L'absence d'un projet de territoire qui donnerait un fil conducteur et une vision d'ensemble pénalise ce PCAET qui est en fait le volet climat ,air , énergie du projet de territoire de l'agglomération.

L'absence d'habitudes de fonctionnement transversal décloisonnant la réflexion et les actions est aussi un point de faiblesse majeur du plan .

Il n'y a pas d'actions structurantes réunissant la diversité des acteurs et des secteurs dans plusieurs domaines

Il n'y a pas de recherche de la mise en synergie des acteurs du territoire . Acteurs , actions, communes, villes , campagne etc. restent trop cloisonnés

- **Pas d'interrogations sur la gouvernance de l'agglomération**

Les politiques de l'agglomération, le fonctionnement de la gouvernance ne sont pas interrogés.

Là encore c'est le cloisonnement qui prime

L'absence d'un effort d'adaptation de la gouvernance à des démarches territoriales globales engageant l'avenir de la collectivité est aussi une faiblesse majeure.

La seule organisation en commissions thématiques ne répond pas à ce problème

Le projet de territoire est d'ailleurs confié au premier vice président et une commission thématique alors que le projet de territoire est la centralité et le cœur des politiques publiques de l'agglomération./

La place de l'animation transversale n'est pas faite ; les chargés de missions devraient pouvoir travailler ensemble sur des actions transversales; il eu été pertinent qu'ils animent ensemble le PCAET en complément des aspects réglementaires confié au bureau spécialisé

il faudrait faire plus de place au débat et à la délibération. Le conseil communautaire restant trop souvent une chambre d'enregistrement.

Le président de l'agglo est l'organe exécutif et préparatoire de la délibération du conseil qui est l'organe délibérant.

Il faudrait que le conseil de développement puisse jouer son rôle sur l'agglomération.

Proposition

Il s'agirait pour corriger ces faiblesses, de réunir , transversaliser, compléter une partie des actions prévues dans le PCAET autour de l'élaboration d'un **Plan Alimentaire Territorial** .

Ce plan alimentaire territorial permettrait de toucher plusieurs secteurs stratégiques de la lutte contre le réchauffement climatique et de l'adaptation à ses effets.

La sécurisation alimentaire d'un territoire est un élément important et structurant ; c'est un domaine suffisamment consensuel et transversal pour permettre la mobilisation des communes urbaines et rurales ensemble et de nombreux acteurs très diversifiés , toutes générations confondues.

Les chargés de mission d'arche agglo se réuniraient transversalement pour animer ce PAT.

Liste des actions repérées dans le PCAET :

- *Structurer la filière circuits courts et accompagner l'approvisionnement local de la restauration collective*
- *Eduquer et sensibiliser à l'alimentation durable "du champ à l'assiette"*
- *Communiquer sur la diversité et la qualité des productions agricoles locales*
- *Soutenir l'installation en agriculteur biologique par une aide bonifiée et un accompagnement*
- *Accompagner les agriculteurs au changement de pratiques*
- *Maintenir et préserver la biodiversité*
- *Sensibiliser les jeunes et le grand public à la préservation des richesses naturelles*
- *Sensibiliser à la réduction des consommations d'eau*
- *Améliorer l'adaptation des cultures agricoles face au changement climatique*

- *Structurer une filière de gestion et valorisation des végétaux*
- *Associer les acteurs locaux à la gouvernance du PCAET*
- *Inciter les agriculteurs à installer des panneaux photovoltaïques sur les toitures*

Conseil de développement du Grand Rovaltain

Formation territoriale ARCHE Agglo

- *Contribuer à l'émergence et accompagner le développement d'un projet citoyen d'énergie renouvelable*
- *Sensibiliser et former l'ensemble de la population aux enjeux énergie climat, y compris les scolaires*
- *Aider à l'émergence de projets de méthanisation*
- *Accompagner la structuration de la filière bois*
- *Favoriser l'appropriation des enjeux énergie-climat auprès des élus locaux*

Un Plan Alimentaire Territorial a pour objectif , dans une vision à long terme de sécuriser une production et distribution alimentaire locale de qualité ; le plan passe par un diagnostic territorial assez fin , un état des lieux de l'existant local ; à partir de ce diagnostic s'élabore la vision à long terme , l'ambition et les objectifs ; puis la stratégie d'actions structurantes; leurs mises en œuvre et l'évaluation _ corrections .

Il peut impacter fortement le territoire en matière économique, sociale , environnementale; il peut contribuer fortement à améliorer la résilience du territoire son adaptation aux changements climatiques , il peut contribuer fortement à l'émergence d'une unité territoriale, d'une solidarité.

NB : Le PAT sur arche agglo pourrait faire le lien avec certaines initiatives sur Valence Romans Agglo comme par exemple le projet "Ceinture Verte".

Espérant que les conseillers communautaires débattront utilement de l'intérêt de cet "avis et proposition"
Georges Di Girolamo

Conseil de développement du Grand Rovaltain

Formation territoriale ARCHE Agglo

Jeanine DOPPEL (*ENEDIS*)

Entretien lors du Bureau du Codev du 28/09

Intérêt des actions conduites sur le volet mobilité en lien avec les préconisations du Codev Grand Rovaltain

Attention à la pertinence des aides à l'achat des vélos qui risque de convaincre que les plus ou déjà convaincus.

Etienne DUREAU (*Digital League*) le 9 septembre 2020

Il apparaît qu'un très gros travail sérieux a été réalisé.

Peut-être un nouveau regard vu le contexte actuel (triple crise sanitaire, économique et écologique) serait intéressant à demander.

En particulier l'évolution des risques sanitaires, de la mobilité et du télétravail.

Et toujours avec l'incompréhension de traiter ce sujet agglo par agglo pour notre territoire...

Cécile GRUAT (*Fédération BTP Drôme Ardèche*)

Entretien téléphonique le 08 septembre 2020

Points évoqués

Avis favorable sur la démarche PCAET

Mobilité

Importance de développer le volet mobilité, notamment pour les déplacements du quotidien (les déplacements domicile travail)

Nécessite de développer le covoiturage et les modes doux

Les mobilités ne doivent pas être un frein pour le recrutement, la recherche d'un travail.

Intérêt à développement des plans de mobilité employeur

Ressource en eau

Favoriser la récupération de l'eau, notamment coté Ardèche, pour l'agriculture.

Les projets de retenue colinéaires peuvent avoir leur intérêt pour la gestion de la ressource en eau

Michel RIBERT (*CNR*) le 14 septembre 2020

Je fais suite à votre courriel du 25 août dernier et vous apporte l'avis de CNR, membre du Conseil de Développement, sur la stratégie et le plan d'actions du PCAET d'ARCHE AGGLO.

Avant toute chose, je tiens à vous remercier et féliciter pour la complétude et la qualité de l'analyse très détaillée que vous avez produite pour faciliter la formulation des avis des membres du Conseil.

Conseil de développement du Grand Rovaltain

Formation territoriale ARCHE Agglo

Voici les réponses de CNR aux questions posées :

1. *Les thématiques abordées par le PCAET d'Arche Agglo et ses actions vous semblent-elles en mesure de répondre aux objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de l'adaptation au changement climatique, de sobriété énergétique, de qualité de l'air et développement des énergies renouvelables ?*

Les thématiques et actions abordées et prévues par ARCHE AGGLO couvrent un large spectre qui en théorie permettent de répondre aux objectifs prévus par les textes législatifs et réglementaires. L'action conduite par Arche Agglo sur son territoire sera d'autant plus efficaces qu'elle :

- seront en cohérence avec les plans d'actions déployés par d'autres EPCI sur le territoire du SCoT ou sur des territoires limitrophes ;
- seront imbriquées avec les dynamiques

2. *Quelles sont les actions du PCAET proposées qui vous semblent à développer en priorité et auront un impact? Certaines actions vous semblent-elles insuffisamment développées ?*

Pas de remarque sur les priorités telles que définies par ARCHE AGGLO dans sa stratégie et le plan d'actions qui en découle.

3. *Quelles sont, selon vous, les critères de réussite de ces actions que vous jugez prioritaires ?*

La capacité de l'agglo à mobiliser et impliquer le maximum d'acteurs et les transformer en contributeurs actifs à la réussite du plan d'actions.

4. *Comment s'assurer de l'implication des habitants et des acteurs du territoire (associations, entreprises, etc.) à cette démarche ?*

La mobilisation et l'implication des habitants et acteurs du territoire passe par des actions régulières et ciblées de sensibilisation.

L'implication des habitants est conditionnée, comme cela est proposé, par des aides financières complétées par du conseil sur les dispositifs publics de subvention complémentaires aux dispositifs d'aide d'Arche Agglo.

Il est souhaitable d'organiser des temps et événements qui facilitent la mise en relation entre citoyens, associations et entreprises pour les mettre en relation et faciliter des synergies et au-delà des actions conjointes dans lesquels ces différentes catégories d'acteurs s'engagent pour leur réussite.

5. *Autres observations ou questionnements éventuels de votre part.*

RAS

Annexe

Liste des membres de la Formation territoriale d'ARCHE Agglo

Présidente : Cécile GRUAT

Nom	Prénom	Organisme désignant	Collège
ARIAGNO	Didier	Personnalité qualifiée	Vie quotidienne, culture, santé, environnement, sport, habitat, déplacements
ARNOULT	Patrice	Réseau Entreprendre Drôme Ardèche	Economie
BABEL	Dominique	Rhône Vallée Angels	Economie
BARAZ	Mireille	Planète autisme	Vie quotidienne, culture, santé, environnement, sport, habitat, déplacements
BEN MAIMOUN	Soumaya	Personnalité qualifiée	Economie
BLACHIER	Jean-Claude	Le Moulin Digital	Economie
BOUCHARDEAU	Philippe	Association Départementale d'Information sur le Logement de la Drôme	Vie quotidienne, culture, santé, environnement, sport, habitat, déplacements
BSERINI	Stella	Syndicat Mixte des Inforoutes	Economie
CASO	Alexandre	ARCADE - Club d'entreprises d'Ardèche en Hermitage	Economie
CATY	Pierre	Mission Locale Drôme des Collines Royans Vercors	Recherche et développement, enseignement, formation
CHAPELLAT	Yves	Lycée Hôtelier de l'Hermitage	Recherche et développement, enseignement, formation
CHAPOUTIER	Michel	Inter Rhône	Economie
CHAUVET	Clément	Ligue pour la protection des oiseaux – Drôme	Vie quotidienne, culture, santé, environnement, sport, habitat, déplacements
CHRETIEN	Yann	Mission Locale Nord Ardèche	Recherche et développement, enseignement, formation
COLOMER	Anne-Isabelle	Office de tourisme Hermitage Tournonais Herbasse	Economie
COMBAT	Pierre	Chambre d'Agriculture de la Drôme	Economie
CORFA	Camille	Association pour le Droit à l'Initiative Economique Drôme Ardèche	Economie
COSTET	Philippe	Chambre d'Agriculture de l'Ardèche	Economie
COUIER	Jean-Pierre	Hôpitaux Drôme Nord	Vie quotidienne, culture, santé, environnement, sport, habitat, déplacements
COUVREUR	Charlie	Union Départementale des Associations Familiales de la Drôme	Vie quotidienne, culture, santé, environnement, sport, habitat, déplacements
DELARBRE	Sébastien	Ardèche Drôme Numérique	Economie
DERUY	Valéry	Groupe La Poste	Vie quotidienne, culture, santé, environnement, sport, habitat, déplacements
DI GIROLAMO	Georges	Personnalité qualifiée	Vie quotidienne, culture, santé, environnement, sport, habitat, déplacements
DIDIER	Pascal	Maison de l'Emploi, de l'Entreprise et de la Formation	Recherche et développement, enseignement, formation
DIEVAL	Pierre-Marie	Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes (Afp) Drôme Ardèche	Recherche et développement, enseignement, formation
DOPPEL	Jeanine	ENEDIS	Economie
DOREE	Christophe	Compagnie Nationale du Rhône - Direction Territoriale Rhône-Isère	Economie
DUCHAMP	Michel	Pôle emploi de Romans sur Isère	Recherche et développement, enseignement, formation
DUMASY	Lise	Agence de Développement Universitaire Drôme-Ardèche	Recherche et développement, enseignement, formation
DURAND	Odette	Comité Départemental Olympique et Sportif Drôme	Vie quotidienne, culture, santé, environnement, sport, habitat, déplacements
DUREAU	Etienne	Digital League	Economie
FERET	Michel	Personnalité qualifiée	Economie
FERNANDES	Anais	Chambre des Métiers et de l'Artisanat Drôme	Economie
GARRIGUES	Philippe	Fondation Rovaltain	Recherche et développement, enseignement, formation
GAUTHIER	Benoît	Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Ardèche	Economie
GRUAT	Cécile	Fédération du BTP Drôme et Ardèche	Economie
LADIRAY WEISS	Galia	Personnalité qualifiée	Economie
MERCIER	Vincent	Institut National Recherche Agronomique Gotheron	Recherche et développement, enseignement, formation
MOULIN	Eva	Chambre de Commerce et d'Industrie de la Drôme	Economie
PÉLAEZ	Félix	Tremplin Services	Recherche et développement, enseignement, formation
PELLETIER	Christophe	Coopérative Val Soleil	Economie
PERRICHON	Raphaël	Rhodanim	Economie
PETIT	Adrien	Cluster BIO Auvergne Rhône Alpes	Economie
QUAILLET	Christel	CIVAM (Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural) de la Drôme	Economie
RUL	Dominique	SNCF Mobilités	Vie quotidienne, culture, santé, environnement, sport, habitat, déplacements
THIROUARD	Aurélien	Hôpital privé Drôme Ardèche	Vie quotidienne, culture, santé, environnement, sport, habitat, déplacements
VENEL	Anne-Laure	Association des Bailleurs Sociaux de la Drôme et de l'Ardèche	Vie quotidienne, culture, santé, environnement, sport, habitat, déplacements
VEYRET	Philippe	Initiative	Economie
VIDAL	Franck	Cité du Chocolat	Economie